

**Assemblée générale  
Conseil de sécurité**

Distr. générale  
1er mai 2001  
Français  
Original: anglais

**Assemblée générale**  
**Dixième session extraordinaire d'urgence**  
Point 5 de l'ordre du jour  
**Mesures illégales prises par Israël à Jérusalem-Est oc-  
cupée et dans le reste du territoire palestinien occupé**

**Conseil de sécurité**  
Cinquante-sixième année

**Lettres identiques, datées du 1er mai 2001, adressées  
au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité  
par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente  
d'observation de la Palestine auprès de l'Organisation  
des Nations Unies**

Le Gouvernement israélien poursuit sa campagne militaire sanglante, entamée le 28 septembre 2000, contre le peuple palestinien dans le territoire palestinien occupé, provoquant de plus en plus de morts et de blessés palestiniens et la destruction de biens, et terrorisant la population civile palestinienne vivant sous son occupation.

Hier 30 avril 2001, une explosion s'est produite dans la ville de Ramallah, détruisant complètement un bâtiment de deux étages et tuant trois personnes, dont un garçon palestinien de 7 ans et sa soeur de 3 ans. Les forces israéliennes d'occupation visaient manifestement l'homme qui a trouvé la mort dans l'explosion, Hassan Qadi, âgé de 24 ans. L'explosion constitue ainsi une autre méthode criminelle utilisée par les forces israéliennes d'occupation pour poursuivre la pratique illégale des exécutions extrajudiciaires.

En outre, deux autres explosions se sont produites dans la bande de Gaza hier et ont provoqué la mort de trois autres Palestiniens. Outre les morts causées par ces actes de violence et de brutalité perpétrés au mépris du droit international humanitaire et de la vie de civils innocents dans des zones résidentielles, plusieurs autres civils ont été blessés et d'importants dégâts matériels ont été causés par les deux explosions de Ramallah et de Gaza.

Nous tenons le Gouvernement israélien entièrement responsable des actes susmentionnés et de leurs conséquences graves, qui représentent des crimes de guerre supplémentaires commis par la puissance occupante contre la population civile palestinienne sous son joug. Nous réaffirmons par ailleurs que ces actes s'apparentent à du terrorisme d'État perpétré par Israël contre le peuple palestinien.

Comme suite à mes précédentes lettres sur la question, en date des 29 septembre 2000 au 26 avril 2001 (A/55/432-S/2000/921; A/55/437-S/2000/930; A/55/450-S/2000/957; A/55/466-S/2000/971; A/55/474-S/2000/984; A/55/490-S/2000/993; A/ES-10/39-S/2000/1015; A/ES-10/40-S/2000/1025; A/ES-10/42-S/2000/1068; A/ES-10/43-S/2000/1078; A/ES-1044-S/2000/1093; A/ES-10/45-S/2000/1104; A/ES-10/46-S/2000/1107; A/ES-10/47-S/2000/1116; A/ES-10/48-S/2000/1129; A/ES-10/49-S/2000/1154; A/ES-10/50-S/2000/1173; A/ES-10/51-S/2000/1185; A/ES-10/52-S/2000/1206; A/ES-10/53-S/2000/1247; A/ES-10/54-S/2001/7; A/ES-10/55-S/2001/33; A/ES-10/56-S/2001/50; A/ES-10/57-S/2001/101; A/ES-10/58-S/2001/131; A/ES-10/59-S/2001/156; A/ES-10/60-S/2001/175; A/ES-10/61-S/2001/189; A/ES-10/64-S/2001/209; A/ES-10/65-S/2001/226; A/ES-10/66-S/2001/239; A/ES-10/67-S/2001/255; A/ES-10/68-S/2001/284; A/ES-10/69-S/2001/295; A/ES-10/70-S/2001/304; A/ES-10/71-S/2001/314; A/ES-10/72-S/2001/332; A/ES-10/75-S/2001/352; A/ES-10/76-S/2001/372; et A/ES-10/79-S/2001/418), j'appelle votre attention sur le fait que depuis notre dernière lettre, 10 Palestiniens ont été tués par les forces israéliennes d'occupation. (La liste des noms des martyrs est reproduite en annexe à la présente lettre.) Ces morts, provoqués par l'emploi excessif de la force du fait des nombreux moyens militaires utilisés par les forces israéliennes d'occupation depuis le 28 septembre 2000, portent à 437 le nombre total de martyrs palestiniens tués. Il est évident qu'alors que la communauté internationale continue de montrer son incapacité à intervenir dans la crise en cours dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem, le nombre de morts et de blessés palestiniens continue d'augmenter pendant qu'Israël poursuit sa campagne militaire sanglante.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de la dixième session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale, au titre du point 5 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

Le Chargé d'affaires par intérim  
(Signé) Marwan A. **Jilani**

**Annexe aux lettres identiques datées du 1er mai 2001,  
adressées au Secrétaire général et au Président  
du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires par intérim  
de la Mission permanente d'observation de la Palestine  
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Noms des martyrs tués par les forces israéliennes d'occupation  
dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem\*  
(26 avril-1er mai 2001)**

**26 avril 2001**

Atef Ahmed Wahdan

**28 avril 2001**

Emad Dawoud Karaa'kia

**30 avril 2001**

1. Adnan Asa'ad Marzouk
2. Hamdi Selim Al Madhoun
3. Abdel Karim Abu Khaled (18 ans)
4. Hasan Al Qadi
5. Jamal Barakat (7 ans)
6. Malak Jamal Barakat (3 ans)
7. Wael Khalil Abu Muheisen

**1er mai 2001**

Mohammed Suleiman Abu Jazar

---

---

\* Nombre total de martyrs palestiniens tués par les forces israéliennes d'occupation depuis le 28 septembre 2000 : 437.